



Remise de médailles de Justes parmi les nations. Cérémonie du 12 novembre 2017 – Soubrebost

Allocution de M. Jean-Jacques LOZACH, Séateur de la Creuse

- Les actes des « Justes parmi les nations » sont une illustration concrète des valeurs universelles de liberté, d'égalité des hommes et de respect de la dignité humaine qui nourrissent, depuis 1789, la République française.
- Ces citoyens, ainsi mis à l'honneur, sont un exemple vibrant de ce qu'est l'esprit de la République : il s'exprime au travers de grandes institutions : l'école ou le Parlement. Mais il s'exprime également dans ces situations particulières, où le quotidien rencontre la détresse sans mesure, où c'est l'humanité qui s'exprime face à toute autre considération, face même à son propre péril ou à celui de ses proches.
- Pour reprendre les mots inscrits dans la crypte du Panthéon, paroles qui traduisent l'hommage de la Nation à ces hommes et ces femmes qui furent à l'honneur de notre pays et l'incarnation de nos principes : « Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre [...]. Ce sont ces lumières que nous célébrons ce matin à Soubrebost.
- Le nombre de cérémonies dédiées à la reconnaissance de Creusois au titre de Justes parmi les nations confirme leur rôle majeur d'accueil et de protection des populations juives pendant la 2^{ème} guerre mondiale.
- Oui, la Creuse fut présente sur tous les fronts :

Celui du combat

Celui de la Résistance et des Maquis

Celui de la protection des Innocents et des opprimés.

- Oui, la Creuse fut à la fois terre de résistance et d'accueil.
- Le prix payé n'a d'égal que le courage déployé par ceux qui ont risqué leur vie dans l'espoir d'en sauver d'autres et de garder pour nous, la liberté d'un pays.
- Durant la seconde guerre mondiale, la Creuse accueillit environ 3.000 Juifs, dont 1.000 enfants. Cet accueil était parfois organisé, surtout par l'O.S.E (l'œuvre de Secours aux Enfants). Les noms de Chaumont, Le Masgelier, Chabannes mais aussi Les Granges raisonnent comme autant de sites symbolisant ce sauvetage. Mais, simultanément, se déployait dans les foyers une protection spontanée, naturelle, concernant des familles entières ou séparées.



Remise de médailles de Justes parmi les nations. Cérémonie du 12 novembre 2017 – Soubrebost

Combien de familles locales justifieront leur prise de risque, leur engagement par la formule simple : « c'était un réflexe élémentaire d'humanité ». Ainsi, un enfant est-il d'abord un enfant et un enfant, dans le malheur, qu'il soit français ou étranger, catholique ou juif, suscite naturellement de la compassion.

Dans la représentation des comportements humains durant cette tragédie humaine que fut la seconde guerre mondiale, les noms inscrits sur le mémorial de YadVashem, à Jérusalem, s'ajoutent à ceux gravés dans la pierre de chaque monument aux morts communal, de chaque stèle de nos bords de route ou de forêt, et à tous les oubliés.

- Ils restent gravés dans notre mémoire collective, nous imprègnent, nous obligent.
- La barbarie, le nazisme et ses relents, le populisme sous toutes ses formes, la tentation hégémonique, aussi policée soit-elle, doivent faire vibrer ces noms en nous. Et nous faire nous éléver.

Notre devoir de mémoire s'écrit là, aussi.

Mais je parlerai plutôt de « mémoire utile », car, par-delà l'impératif moral de se souvenir, de faire savoir, de transmettre, il nous faut nous en imprégner pour apprêhender les temps présents. Car notre époque, comme chaque moment de l'Histoire, porte aussi son devoir moral. Ce devoir se nourrit de notre mémoire et s'incarne au présent. À nous de faire honneur aux obscurs héros de l'Humanité et de ne pas laisser un inestimable héritage de paix et de prospérité nous aveugler sur le sort de nos semblables à travers le monde (sort des migrants aujourd'hui). Une mémoire utile pour la paix dans le monde tout simplement.

Et une manifestation comme celle de ce matin à Soubrebost y contribue par-delà l'hommage poignant rendu à Simone CONCHON, aux familles JOUANNAUD et VALAUD.